

# La retraite pour le Nouveau Front populaire

Jean-Marie Harribey

*Blog Alternatives économiques, 17 juin 2024*

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2024/06/17/la-retraite-pour-le-nouveau-front-populaire>

Dans son rapport annuel de juin 2024<sup>1</sup>, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a calculé que le déficit des retraites pourrait atteindre 14 milliards d'euros en 2030 (alors qu'il est en excédent de 3,8 milliards d'euros en 2023, écrit le COR p. 15), et cela malgré la mise en œuvre de la réforme adoptée en 2023. En retenant un scénario d'évolution de la productivité du travail dit central de 1 % de croissance annuelle moyenne à partir de 2040 (0,7 % avant cette date), le déficit des retraites atteindrait 0,8 % du PIB en 2070 et de plus de 2 % dans le scénario défavorable de 0,4 % de croissance de la productivité du travail (graphique p. 25). On laisse de côté pour l'instant le fait que le COR juge lui-même que cette hypothèse centrale est douteuse, c'est-à-dire trop élevée (les scénarios évoqués s'échelonnent entre 0,4 %, 0,7 %, 1 % et 1,3 %), de même que celle de l'indice conjoncturel de fécondité (1,8 enfant par femme). On reviendra plus tard sur l'ensemble de ce rapport.

Mettons pour l'instant ces prévisions en regard des propositions contenues dans le Contrat de législature du « Nouveau Front populaire » (NFP)<sup>2</sup> en vue des élections législatives des 9 juin et 7 juillet prochains, notamment les propositions concernant les retraites.

Pour financer le surcroît de pensions liées notamment à l'objectif de ramener le droit à la retraite à 60 ans et à celui d'indexer les pensions sur les salaires, le NFP propose de soumettre à cotisation « les dividendes, la participation, l'épargne salariale, les rachats d'actions, les heures supplémentaires », « d'augmenter de 0,25 point par an pendant 5 ans les cotisations vieillesse et moduler les cotisations sociales patronales », et de « créer une surcotisation sur les hauts salaires ».

## Élargir l'assiette des cotisations

Commençons par approuver totalement l'idée de soumettre à cotisation vieillesse les revenus du capital (dividendes et rachats d'actions) ainsi que les formes de rémunération salariale qui y échappent (participation, épargne, heures supplémentaires). Si cette mesure était appliquée, elle équivaldrait à un élargissement partiel des cotisations à la valeur ajoutée nette (au-delà donc du salaire brut, mais sans toucher la part de l'excédent brut d'exploitation restant dans les entreprises, essentiellement pour l'investissement brut). Je renvoie aux nombreux textes argumentant depuis longtemps en faveur de cet élargissement<sup>3</sup>, par rapport auquel les organisations syndicales et les partis politiques de gauche sont restés longtemps réticents, voire très opposés. Je rappelle seulement ici que la réticence vis-à-vis d'une discussion sur

---

<sup>1</sup> COR, « Évolution et perspectives des retraites en France », juin 2024, [https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2024-06/RA\\_2024\\_finale.pdf](https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2024-06/RA_2024_finale.pdf)

<sup>2</sup> Nouveau Front populaire, « Contrat de législature », juin 2024, <https://assets.nationbuilder.com/nouveaufrontpopulaire/pages/1/attachments/original/1718371078/Programme-nouveaufrontpopulaire.pdf?1718371078>.

<sup>3</sup> Notamment, Harribey J.-M., « Élargir l'assiette des cotisations pour financer les retraites », Note du 15 janvier 2020, <https://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/elargir-lassiette.pdf> ; « Quelle cotisation sociale pour la protection sociale », 9 février 2019, <https://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/sante/quelle-cotisation-sociale.pdf> ; « Le sens de la cotisation sociale », 17 août 2014, <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2014/08/17/le-sens-de-la-cotisation-sociale>.

l'élargissement de l'assiette des cotisations relève d'une confusion de la notion d'*assiette*, qui est une pure convention de calcul pour appliquer un taux de cotisation, avec la *source* de tout prélèvement qui reste la valeur ajoutée nette par le travail. Contrairement à ce que disent les opposants à cette idée, l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales ne rompt pas le lien entre le travail et la cotisation ; simplement, il accroît la masse salariale et son poids relatif dans la valeur ajoutée nette. De plus, il réduit la concurrence délétère exercée par les entreprises très capitalistiques sur les entreprises de biens ou de services employant beaucoup de main-d'œuvre.

### **Quelle assiette retenir ?**

Les entreprises du CAC 40 ont distribué près de 100 milliards d'euros de dividendes et de rachats d'actions en 2023. Cela ne représente qu'une partie des revenus distribués au capital. Selon le Tableau économique d'ensemble 2022 de l'Insee, les ménages ont reçu 128,7 milliards de revenus de la propriété. Les flux de plans d'épargne salariale et de plans d'épargne retraite collectifs représentent environ, bon an mal an, 20 milliards. Si l'on rassemble ces deux derniers éléments, sur une assiette totale d'environ 150 milliards annuels, un taux de cotisation vieillesse de 27,9 % donnerait environ 42 milliards de cotisations supplémentaires, desquels il faudrait enlever la part des prélèvements sociaux potentiellement destinée aux retraites, contenus dans le prélèvement forfaitaire unique (PFU), qu'entend supprimer le NFP, soit près de 4 milliards sur les 6,8 milliards de *flat tax*, d'où une entrée nette de ressources de 38 milliards, mais au mieux à terme, au bout de  $x$  années de montée en puissance des réformes du NFP.

### **Le droit à la retraite à 60 ans : une faisabilité à long terme**

Le programme du NFP ne précise pas quelle serait la durée de cotisation nécessaire pour une pension à taux plein. Compte tenu de l'entrée dans la vie active qui est de 21 ans en moyenne, si l'on voulait que ce droit à la retraite à 60 ans soit effectif, la durée devrait être réduite de 43 ans (ce qu'elle sera bientôt selon la réforme de 2023) à 40 ans. Est-ce possible ? Anciennement, le COR avait chiffré le coût de la variation d'une année de durée de cotisation à 1,5 point du taux de cotisation<sup>4</sup>. Trois années de moins représenteraient 4,5 points de taux de cotisation. Le NFP propose d'augmenter de 0,25 point le taux de cotisation pendant 5 ans, soit 1,25 point au bout de ce temps. Si l'on retient l'étalement du programme du NFP sur 5 ans, l'augmentation de 4,5 points devrait être de +0,9 point par an, soit 3,6 fois plus forte que celle prévue par le NFP. Cette hypothèse est donc à écarter pour le court terme.

Si le NFP ne parle pas de la durée de cotisation, on peut supposer que l'annulation de la réforme des retraites Macron signifierait le retour à la réforme Touraine qui avait fixé la durée à 42 ans, ce qui nécessiterait 1,5 point de taux de cotisation supplémentaire, soit environ 16 milliards d'euros<sup>5</sup>.

La soumission des revenus de la propriété à cotisation est suffisante pour ramener la durée de cotisation de 43 à 42 ans. Le mieux serait de coupler la soumission des revenus de la propriété avec l'augmentation du taux de cotisation de 0,25 point supplémentaire par an. Aller au-delà,

---

<sup>4</sup> COR, « Retraites, perspectives 2020, 2040, 2060 », onzième rapport, décembre 2012, p.133 et suiv., <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1995.pdf>. Dans *La Lettre du COR*, n° 11, avril 2015, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3199.pdf>, le COR évalue toujours à 1,5 point de cotisation la variation d'un an l'âge de la retraite.

<sup>5</sup> Mon estimation est voisine de celle de Vincent Drezet dans *L'Humanité*, 14 juin 2024, interrogé par Pierrick Marissal : 19 à 21 milliards (il table sur une assiette nouvelle soumise à cotisations de 75 milliards), [file:///Users/admin%201/Desktop/Nouveau%20Front%20Populaire%20\\_%20comment%20les%20mesures%20annonces%20peuvent-elles%20e%20tre%20finances%20-%20L'Humanite%20%81.html](file:///Users/admin%201/Desktop/Nouveau%20Front%20Populaire%20_%20comment%20les%20mesures%20annonces%20peuvent-elles%20e%20tre%20finances%20-%20L'Humanite%20%81.html) est. Mon estimation est aussi à peu près celle rapportée par Solenn Pollennec dans *Les Échos*, 17 juin 2024 : 15 milliards.

par exemple 40 ans de cotisation pour rendre à peu près effectif le droit à la retraite à 60 ans, ne peut être un objectif immédiat, en cela on peut donner raison au NFP.

### **En élargissant la problématique**

Le programme du NFP doit bien sûr être analysé dans sa globalité et sa cohérence. En plus de l'abrogation de la réforme des retraites de 2023, de la prise en compte de la pénibilité et de l'indexation des retraites sur les salaires, le NFP prévoit de porter le SMIC mensuel à 1600 euros net, soit 11,4 % de plus, ce qui aura une influence immédiate, qu'il faut prendre en compte, pour les petites entreprises, ainsi que pour les finances publiques, via les salaires de la fonction publique de la catégorie C, particulièrement nombreuse dans les collectivités territoriales, avec deux effets contraires : davantage de dépenses publiques mais davantage de cotisations. Plutôt que l'augmentation de 10 % du point d'indice des fonctionnaires qui se répercutera sur toute la grille de rémunération jusqu'au plus haut niveau de la fonction publique, ne vaudrait-il pas mieux cibler les bas et moyens salaires dans la fonction publique (surtout la catégorie C, et, si c'est possible, la catégorie B) ? Par ailleurs, il semblerait que rien ne soit dit de particulier sur les pensions de droit direct des femmes, encore inférieures de 40 % de celles des hommes. D'autant qu'un meilleur accès à l'emploi des femmes, non seulement leur procurerait des pensions plus hautes, et que, pour l'ensemble du système de retraites, le volume des cotisations augmenterait.

Le minimum contributif (le « mico »)<sup>6</sup>, qui devait passer selon la réforme 2023 à 85 % du Smic brut, serait porté au niveau du Smic. Le NFP prévoit de porter l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, anciennement minimum vieillesse), versée notamment en cas de non-cotisation, au niveau du seuil de pauvreté.

D'autre part, les mesures sociales doivent être reliées aux autres besoins collectifs à satisfaire, notamment la transition écologique qui reste le marqueur le plus différent avec les négationnismes du gouvernement et du Rassemblement national. En l'absence de transformations des structures de l'économie que permettrait la socialisation des principaux secteurs industriels et bancaires<sup>7</sup>, le bouclage macroéconomique du programme de NFP risque de n'être assuré que par un surcroît de croissance économique, ce qui ne manquerait pas de provoquer des effets contraires à une véritable transition. Pour le dire abruptement, une croissance verte permise par la relance de la demande via le pouvoir d'achat ne serait-elle pas antagonique avec la volonté d'engager une véritable transition du modèle productif ? On en reparlera très certainement. Pour l'instant, la mobilisation des classes dominantes contre les seules mesures sociales, sans parler du reste, va accroître les tensions politiques.

Et c'est là que le rapport du COR apporte sa pierre subliminale au maintien du statu quo socio-politique. Une fois de plus, le COR place tout son argumentaire sous l'hypothèse que, à perpétuité, la répartition globale entre capital et travail ne changera pas. C'est dit en toutes lettres (p. 18, 42, 49). Il est tout à fait exact que le financement d'un projet social en rupture avec les politiques néolibérales se heurterait à des obstacles insurmontables sous une telle hypothèse.

---

<sup>6</sup> Le mico est destiné à compléter la pension de ceux qui, bien que percevant une pension à taux plein, ont une pension trop faible.

<sup>7</sup> Devant le leitmotiv gouvernemental et médiatique contre « les extrêmes » (il ne manquait plus que Mbappé pour ajouter au concert), cela pour fustiger la gauche réunie dans le NFP qualifiée d'extrême, on peut dire que le NFP, comme la NUPES il y a deux ans, a un programme qui est moins à gauche que le programme commun de 1972, plus ou moins mis en œuvre en 1981, notamment par les nationalisations de grands secteurs industriels et bancaires.

Le projet du NFP est tout autre. D'où la nécessité de placer le financement de tous les besoins sociaux collectifs sous le signe d'une modification du partage de la valeur ajoutée<sup>8</sup>, en premier lieu au niveau de la répartition qu'on appelle primaire, c'est-à-dire dans les entreprises<sup>9</sup>, puis au niveau de la redistribution via la fiscalité.

La cohérence du NFP repose sur le fait que son programme s'inscrit dans le long terme afin de rompre avec le néolibéralisme, et pas seulement pour les 100 premiers jours. Les transformations structurelles profondes et la modification de la répartition de la valeur ajoutée sont des œuvres de longue haleine. C'est le point fort qu'il s'agit de souligner dans la bataille de chiens qui a déjà commencé.

---

<sup>8</sup> Voir T. Dallery & al., « Le partage de la valeur ajoutée », Note pour les Économistes atterrés, juin 2023, <https://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/valeur/repartition-valeur-ajoutee-abregee.pdf>.

<sup>9</sup> À première vue, le NFP ne propose plus (comme le faisait la NUPES) d'écart maximum entre les salaires, notamment parce que les hauts salaires des cadres dirigeants n'ont de salaires que le nom.